

*Les crédits*

devraient être, mais je crois que nous préférons que le premier ministre prenne l'initiative.

Une fois les actes commis, nous ne pouvons plus rien. Lorsque les crimes ont été commis, plus moyen de revenir en arrière. Nous ne pouvons pas remonter jusqu'à la première éducation des gens. Nous ne pouvons pas faire cela à la Chambre, dans les années de formation des députés ou de n'importe qui d'autre au Canada. Nous devons prendre la réalité telle qu'elle se présente aujourd'hui.

J'invite donc le premier ministre à exposer à la Chambre les normes qu'il nous propose pour tous les députés et non seulement pour les députés ministériels.

Mon deuxième point portera sur ce que nous appelons le favoritisme politique. La motion à l'étude en parle. Je peux traiter de la question très succinctement. Je suis déçu que la promesse faite aux Canadiens en 1984 n'ait jamais été tenue. J'ai deux citations dont l'une est du premier ministre et remonte à mai 1983. Il a bel et bien dit qu'il y aurait des postes pour les libéraux et les néo-démocrates quand il aurait été premier ministre 15 ans et qu'il ne pourrait plus trouver un seul conservateur au Canada. C'était en mai 1983 et il en a été question dans le débat d'aujourd'hui. Par la suite, il s'est rétracté, jusqu'à un certain point, en disant qu'il s'adressait à un congrès conservateur. C'est peut-être vrai, mais les faits sont connus de tous.

• (1950)

Ensuite il a fait une promesse plutôt convenable aux électeurs en juillet 1984: «Les modalités de nomination pourraient être corrigées par des mesures radicales. Nous allons imposer une dimension toute nouvelle d'objectivité, de représentativité et d'équité pour tous les Canadiens.»

Ma foi, c'est à peu près ce qu'il a fait. Il l'a fait d'une manière radicale, car plusieurs années après, en 1987, le *Globe and Mail* de Toronto—ce ne sont pas mes paroles—disait ceci: «Si Brian Mulroney a un seul ami qui n'a pas été nommé à un conseil, à une commission ou à un organisme ou qui n'a pas obtenu le titre de conseiller de la Reine, un généreux contrat ou une nomination au Sénat, cet ami a des raisons d'être contrarié.»

La rectitude, les réformes, les façons de procéder différentes, les nominations qui devaient toujours être de qualité, aucune de ces promesses n'a été tenue. Je vais vous avouer que je m'inquiète moins des nominations qui résultent du favoritisme si elles sont de qualité. Le fait d'avoir les mêmes couleurs politiques que le gouverne-

ment ne devrait jamais empêcher quelqu'un d'être nommé. Comme moi, tous les Canadiens veulent que les personnes nommées soient compétentes.

Il y a environ trois ans, un de mes collègues a essayé d'évaluer la répartition des nominations et, à l'époque, sur 100 personnes nommées, une n'était pas conservatrice. Je n'ai pas pu vérifier cela personnellement. Il s'agit d'information de seconde main, mais quelqu'un a fait un effort raisonnable pour évaluer la situation. Ce n'est pas suffisant. Je crois que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement nomme davantage de personnes compétentes qui n'ont pas de liens avec le Parti progressiste conservateur.

Je sais que, de temps à autre, lorsqu'une personne qui n'est pas conservatrice est nommée, le premier ministre en fait tout un plat. Il y a eu de ces nominations, je le reconnais. À mon avis, le premier ministre n'a toutefois jamais tenu la promesse qu'il a faite aux Canadiens il y a sept ou huit ans.

Il y a deux éléments essentiels à respecter, selon moi, lorsque l'on procède à des nominations. Premièrement, comme je l'ai déjà dit, il faut des nominations de qualité. Deuxièmement, il faut assortir le processus de nomination d'une obligation de rendre compte. Nous devons nous assurer que la Chambre puisse étudier les nominations, par l'entremise des comités. Ceux-ci peuvent faire un examen très approfondi des nominations, mais la plupart d'entre eux n'ont pas suffisamment de temps pour le faire. Nous devons améliorer cet aspect. Il y a un mécanisme qui permet d'examiner les nominations, mais pas de les rejeter. Il faut donc insister sur la qualité des nominations, l'obligation de rendre compte et l'examen des nominations.

Je ne crois pas que la population croira le premier ministre dorénavant lorsqu'il parlera d'un mode de nomination équitable et d'une obligation de rendre compte.

Le troisième aspect dont je veux parler concerne les lobbyistes. Aujourd'hui, plusieurs députés des deux côtés de la Chambre ont parlé de ce qui est en train de devenir une question d'intérêt public très sérieuse pour les Canadiens. Bon nombre d'entre eux ne réalisent pas à quel point elle l'est. En ce qui concerne les mesures d'intérêt public, les affaires du gouvernement et les contrats, nous devons savoir qui traite avec qui.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas suffisamment informés. Il faut réglementer davantage le lobbying qui infléchit les décisions gouvernementales.